

Qu'arrive-t-il si on ne sait plus ce que l'on sème, récolte et mange?

Bromont, le 26 mai 2023 - La Coopérative québécoise d'agriculteurs biologiques, Agrobio, s'engage à faire évoluer le secteur biologique québécois, mais elle dénonce fermement la mise à jour des directives sur la réglementation des semences émises par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Marie-Claude Bibeau, annoncée le 3 mai dernier.

Ces nouvelles directives réduisent la surveillance fédérale concernant les variétés de plantes issues de l'édition génomique, par rapport aux variétés génétiquement modifiées (OGM) interdites mondialement dans l'agriculture biologique.

La principale lacune de ces nouvelles directives gouvernementales, dénoncée par la Coop Agrobio, est la suivante :

Les fabricants de semences sont invités à fournir volontairement des données sur les éditions génomiques pour en assurer la traçabilité, mais ils ne sont soumis à aucune obligation légale à cet égard.

Ces directives floues et permissives de la part de notre gouvernement pour encadrer l'édition génomique engendrent des risques et des inquiétudes majeurs :

- La traçabilité de l'édition génomique repose sur la bonne volonté de l'industrie.
- L'anonymat de l'édition génomique rend l'approvisionnement en semences sans OGM incertain et aléatoire.
- Les récoltes issues de l'agriculture biologique sont exposées à un risque de contamination involontaire par ces nouveaux OGM.
- En l'absence de contrôle local obligatoire, les marchés étrangers peuvent adopter des méthodes de détection des éditions génomiques.
- Les productions locales biologiques pourraient ainsi se voir refuser l'accès aux marchés étrangers, jugeant les directives canadiennes trop laxistes en la matière.
- La certification biologique risque de perdre en crédibilité et en valeur aux yeux des consommateurs.
- L'intégrité de l'agriculture biologique est mise en péril par le gouvernement, qui pourrait être tenu responsable des pertes causées par ses propres directives laxistes.

Agissant par principe de précaution, les producteurs biologiques de la Coop Agrobio exigent au contraire de connaître le contenu des semences qu'ils mettent en terre afin de tenir leurs promesses envers les consommateurs d'ici et d'ailleurs.

La Coop Agrobio revendique que :

- L'encadrement, soit l'évaluation et la traçabilité, des semences issues de l'édition du génome soit rendu OBLIGATOIRE par le gouvernement fédéral.
- L'industrie semencière soit tenue de fournir les moyens nécessaires pour détecter l'édition génomique et en surveiller l'expansion.

Donnez-nous les moyens de bien vous nourrir et de protéger l'agriculture biologique d'aujourd'hui et de demain! La Coopérative Agrobio représente 141 producteurs de grains, de légumineuses, de farines et d'huile en agriculture biologique du Québec et de l'Ontario.

Guillaume Camirand
Directeur Général
514-713-2476
quillaumecamirandcoopagrobio@gmail.com